



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **03 décembre 2024 à 20h00** - Date de convocation : **26 novembre 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Christophe INIGO**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

PARTICIPATION A L'ACTION "ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE" ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL – DL 51/2024

M. le Maire présente au conseil municipal l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune », l'AMRF a candidaté en décembre 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1) La désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau des conseils municipaux (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

2) La formation des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;



3) La mise en place d'un réseau, au niveau infra-départemental, départemental, régional et national, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans les synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer, éventuellement accueillir la victime, dans le but de l'orienter vers la police ou la gendarmerie et les structures spécialisées.

Pour ce faire, l' élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur connaissance des acteurs et leur capacité à primo-orienter les victimes, sans chercher à intervenir eux-mêmes ; dans le cadre, les élus candidats bénéficieront d'une sensibilisation assurée par la Maison de la Protection des Familles, qui relève du groupement de gendarmerie départementale de l'Eure ;
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple ;
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme ;
- S'engage à respecter la confidentialité ;
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime ;
- Est en lieu avec le référent VIF de la brigade locale de gendarmerie (ou du commissariat de police) pour traiter avec lui des questions de signalement et de remontée des informations sur des situations préoccupantes.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, de Pressagny l'Orgueilleux soutient cette action ;

Désigne Mme Chantal Andrieux comme « élu rural relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

